

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge

Tribunal de l'entreprise de Liège

13 JAN. 2026

Division Namur

N° d'entreprise : **0795 280 531**

Nom

(en entier) : **L'Equation du temps**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **Rue Gaillot 1/1 - 5000 Namur****Objet de l'acte : L'ordre du jour de l'assemblée générale porte sur :**

- 1. Le transfert du siège social de la société.**
- 2. Démission de monsieur DUCULOT Louis Matthieu de sa qualité d'administrateur**
- 3. Délibérations**

Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité des résolutions suivantes :

**Résolution 1 : Transfert du siège social**

Il est décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante :

Rue Emile Romedenne 16 - 5150 Floreffe (BE)

**Résolution 2 : Démission d'un administrateur**

Le président informe l'assemblée qu'il a reçu une lettre de démission de Monsieur DUCULOT Louis Matthieu, l'informant de sa décision de quitter ses fonctions d'administrateur de la société.

Après lecture de ladite lettre, l'assemblée prend acte de la démission de Monsieur DUCULOT Louis Matthieu, à effet du 31/01/2024

L'assemblée remercie Monsieur DUCULOT Louis Matthieu pour la qualité de sa collaboration et des fonctions exercées au sein du Conseil d'administration.

**3. Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Le présent procès-verbal est dressé, lu et signé par les membres présents.

Fait à namur, le 04 décembre 2025.

Signatures :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/01/2026 - Annexes du Moniteur belge